

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 février 2020

## Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 24 février 2020

Date de convocation : 14 février 2020

---

L'An Deux Mille Vingt, le Lundi 24 février, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert GUERINEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18, présents 11, votants 14

Présents : MM GUERINEAU Robert, SIGWALT Richard, RIOU Marie-Claude, LOIZEAU Jean, LE CIGNE Johann, SOUCHET Jean, BONNAMY Maryse, GUILLOT Bertrand, CROCHET Thierry, CHEBOUKI Nathalie, LANDREAU-BONENFANT Cécile.

Absents et excusés : PITAUD Marc ayant donné pouvoir à GUERINEAU Robert, BESSONNET Virginie ayant donné pouvoir à LE CIGNE Johann, POTIER Stéphanie ayant donné pouvoir à LANDREAU-BONENFANT Cécile, DESDOUETS Jocelyne, FRIMIN Denis, TURPAUD Marie-Caroline, RENAUDIN Cécile.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean LOIZEAU.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance en précisant, ému, qu'il s'agit du dernier conseil municipal qu'il préside.

Les membres présents adoptent à l'unanimité le précédent compte-rendu.

### FINANCES ET BUDGETS

#### Consultation pour emprunt travaux du lotissement communal le Fief du Val Fleuri

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers l'avancée du projet de lotissement communal le Fief du Val Fleuri. Le permis d'aménager est actuellement en cours d'instruction et devrait être délivré début mars. Les travaux pourraient débuter mi-mai pour un achèvement à l'automne 2020.

Afin de financer ces travaux incluant les travaux de voirie, d'espaces verts et de réseaux, il est nécessaire de contracter un nouvel emprunt. Un montant de 900 000 € est envisagé à taux fixe ou variable selon les propositions des banques qui seront consultées, sur une période de 15 ou 20 ans. Il demande donc au conseil municipal l'autorisation de procéder au lancement de la consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation afin de contracter un emprunt pour le financement des travaux d'aménagement du lotissement communal le Fief du Val Fleuri
- Dit que l'organisme bancaire sera choisi au conseil municipal du mois d'avril 2020.

## **Subvention Compagnie Fabigan année 2020**

Monsieur le Maire laisse la parole à Jean LOIZEAU, Adjoint en charge des associations, pour cette question.

La compagnie Fabigan, compagnie de cirque basée à Saint-Gervais, organise le 30 mai prochain son spectacle annuel. Afin de pouvoir accueillir les spectateurs dans de bonnes conditions, la compagnie va louer auprès d'une société agréée des tribunes.

Pour l'aider à supporter cette charge financière supplémentaire, il est proposé de verser à l'association une subvention d'un montant de 1.200€ pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte de verser à la compagnie Fabigan une subvention d'un montant de 1200€ pour l'année 2020
- Indique que cette somme sera imputée en section de fonctionnement du budget primitif 2020, compte 6574

## **ENVIRONNEMENT VOIRIE**

### **Compte-rendu commission voirie : travaux de voirie 2020 et effacement de réseaux**

Monsieur Johann LE CIGNE indique que la commission voirie s'est réunie récemment afin de valider les travaux de voirie 2020 qui font l'objet du marché de grosses réparations de voirie avec l'entreprise BODIN.

Les routes retenues sont la route du Pas de l'Île aux Gâtes, la route de la petite Cathusière aux Orgeries et la route de la Chapelle. Le programme des trottoirs retenu est celui du lotissement de Beauregard (Rue du Coteau, Allée des cavalières et Allée du manège).

Pour le programme d'effacement de réseaux 2020, la commission propose de retenir les travaux de 2<sup>ème</sup> tranche du Gaveau, ce qui devra être validé au prochain conseil municipal.

### **Convention d'occupation temporaire du domaine privé communal avec Vendée Numérique**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que pour le raccordement au réseau de fibre optique, le GIP Vendée Numérique a été amené à installer des infrastructures sur la parcelle cadastrée AD 51 située Place de la Mairie.

Une convention doit être signée pour toute occupation du domaine privé de la commune. Par conséquent, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention à intervenir avec le GIP Vendée Numérique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte l'occupation de la parcelle AD 51 (domaine privé de la commune) par le GIP Vendée Numérique pour l'installation de la fibre optique, sur une emprise foncière de 5m<sup>2</sup>
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir
- Indique que la convention est passée pour la durée des ouvrages de communications électroniques et qu'aucune redevance ne sera due.

## Lotissement les Tulipes – reprise des espaces publics dans le domaine communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu en fin d'année 2019 un courrier de Monsieur Joël LARDIERE, Président de l'association syndicale les Tulipes, le sollicitant pour le transfert dans le domaine public communal des équipements du lotissement Les Tulipes, soit les parcelles AO 192-195-198-216 et 258.

En 2014, une délibération du conseil municipal avait acté la reprise des lotissements s'ils atteignaient un seuil de construction de 80%. Or, à ce jour, le lotissement des Tulipes n'atteint pas ce pourcentage.

Aussi, Monsieur le Maire sollicite le conseil pour une délibération de principe de reprise du lotissement, sous conditions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve le transfert dans le domaine public communal de la voirie et des espaces verts du lotissement les Tulipes soit les parcelles AO 192-195-198-216 et 258
- Indique que la cession ne pourra avoir lieu **qu'après**
  - ☞ un seuil de constructibilité dépassant les 80%
  - ☞ dépôt des documents liés à l'aménagement du lotissement,
  - ☞ visite de la SPL afin de vérifier l'état des voiries et des réseaux
  - ☞ visite de la SAUR afin de vérifier le poste de refoulement
- Indique que les frais notariés seront à la charge de l'association syndicale les Tulipes
- Mandate Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous documents et acte authentique afférents à ce dossier.

## URBANISME BATIMENTS

### Rapport de la commission communale

Sur proposition de la commission communale « Urbanisme et Bâtiments », le conseil municipal approuve les avis émis sur les autorisations d'urbanisme.

### Délégation à Monsieur le Maire : déclaration d'intention de ne pas aliéner

N°1/2020	SARL Eric Nauleau Immobilier à PIQUERET Estelle, 2bis chemin du Roullard
N°3/2020	SARL Eric Nauleau Immobilier à BONNAMY Joffrey, 2 chemin du Roullard
N°4/2020	VIALLE Luc et FRIEDRICH Solange à BOUGEARD Magalie, 37-37bis rue du Villebon
N°5/2020	SARL Eric Nauleau Immobilier à PRIOU Nicolas et RAIMOND Ludivine, 4bis chemin du Roullard
N°6/2020	BARRANGER Laurent à GROIZARD Gabin et SANCHEZ-HUEBRA Rebecca, 44 rue de la Marne
N°7/2020	POTEREAU Dominique et BARRETEAU Sophie à CONSTANT Bernard et BERBUTEAU Josette, 6 rue du Coteau

### Lotissement le Fief du Val Fleuri – acquisition terrains par Vendée Habitat

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les échanges précédents avec les services de Vendée Habitat concernant le projet de construction de logements sociaux et de PSLA sur le lotissement le Fief du Val Fleuri.

Un courrier de Vendée Habitat a été reçu le 18 février dernier faisant une proposition d'acquisition à hauteur de 10.000€ HT par logement soit 60.000€ pour l'îlot A et 20.000€ pour les PSLA. Cette offre s'entend pour des terrains viabilisés, à raison d'un branchement par logement pour les PSLA et de 2-3 coffrets pour l'îlot A (EDF, FT, EU, AEP, EP). Monsieur le Maire interroge donc les conseillers pour connaître la suite à donner à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte la proposition d'achat de Vendée Habitat comme énoncé ci-dessus, à savoir 60.000€ pour l'îlot A et 20.000€ pour les PSLA
- Indique que la commune prendra en charge la viabilisation nécessaire, sous réserve des prescriptions techniques déjà prises par le cabinet de maîtrise d'œuvre de la commune
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés.

### **Travaux lotissement communal le Fief du Val Fleuri – choix des entreprises**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-21 ;  
Vu les articles R.2123-1, R.2131-12 et L.2123-1 du code de la commande publique ;

Monsieur le Maire rappelle la création du quartier d'habitation le Fief du Val Fleuri.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 17 janvier 2020 sur la plateforme marchés-sécurisés et le 22 janvier 2020 dans Ouest France, avec une date de remise des plis fixée au 10 février 2020 à 12h00.

Vu l'analyse des offres et conformément au classement, les entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

- Lot 1 - Travaux VRD : l'entreprise BODIN pour un montant de 529.845,97€ HT
- Lot 2 – Espaces verts : l'entreprise ID VERDE pour un montant de 19.049,80€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Valide le classement du rapport d'analyse des offres,
- Attribue le marché aux entreprises suivantes :  
LOT 1 - Travaux VRD : l'entreprise **BODIN** pour un montant de 529.845,97€ HT  
LOT 2 – Espaces verts : l'entreprise **ID VERDE** pour un montant de 19.049,80€ HT
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants
- Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget le Gaveau en section de fonctionnement 605.

### **Locaux de sécurisation salle de sports – avenant aux travaux lots 1-8-9**

Monsieur le Maire signale à l'assemblée, dans le cadre des travaux de sécurisation de la salle de sports, la nécessité de procéder à des modificatifs sur les travaux.

- L'avenant n°1 présenté par l'entreprise LEROY, titulaire du lot 1, fait état d'une plus-value de 1.731,52€ HT faisant porter le montant total du marché à un montant de 95.340,52€ HT
- L'avenant n°1 présenté par l'entreprise IECP, titulaire du lot 8, fait état d'une plus-value de 265,68€ HT faisant porter le montant total du marché à un montant de 2.257,24€ HT

- L'avenant n°1 présenté par l'entreprise PILLET, titulaire du lot 9, fait état d'une plus-value de 232,69€ HT faisant porter le montant total du marché à un montant de 5.563,71€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte la réalisation de ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

## **COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET DE LOISIRS**

### **Médiathèque – modification du règlement et de la charte des bénévoles**

Monsieur le Maire laisse la parole à Jean LOIZEAU, Adjoint en charge de la communication pour cette question.

Il indique qu'à l'ouverture de la médiathèque, le conseil municipal avait validé le règlement et la charte de coopération des bénévoles. Après presque 5 années de fonctionnement de l'établissement, il est nécessaire de revoir ces documents pour les ajuster. Il propose donc aux conseillers de faire la lecture des points qui nécessitent une modification.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité

- Valide les propositions de modification comme indiquées dans le règlement et la charte de coopération des bénévoles
- Indique que ces dispositions prendront effet à compter du 12 mars 2020

## **AFFAIRES GENERALES**

### **Personnel communal – création de poste suite à promotion interne**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la proposition d'avancement de deux agents au titre de la promotion interne, la commission administrative paritaire du centre de gestion de la Vendée a émis un avis favorable pour un de ces agents. Cet agent est inscrit au titre de la promotion interne au grade d'attaché territorial.

Aussi, il propose la création d'un poste d'attaché territorial à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, de conserver vacant le poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe et de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020
- Décide de laisser vacant le poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 suite à la période de stage de 6 mois
- Accepte la modification du tableau des effectifs en conséquence.

## Challans Gois Communauté – conventions relatives à l'entretien des sentiers pédestres et pistes cyclables

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que lors de la séance du conseil communautaire du 30 janvier dernier, Challans Gois Communauté a précisé son périmètre de compétence et d'intervention sur les sentiers pédestres et les liaisons cyclables d'intérêt communautaire.

Ainsi, il a été décidé que

- Pour ces boucles et liaisons, la communauté de communes aménage, réalise le changement de la signalétique usée ou dégradée et le gros entretien (réfection).
- Les communes réalisent l'entretien courant à titre gratuit : fauchage, élagage, nettoyage des abords si besoin, petites réparations ponctuelles de voirie, balayage et désherbage des chaussées si nécessaire.

La commune de SAINT-GERVAIS est concernée par la liaison cyclable « Chateauneuf - Saint-Gervais » et par le sentier pédestre « la Chapelle de Bordevert ». Aussi, il est proposé au conseil municipal d'approuver les conventions relatives à l'entretien de ces 2 boucles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve les projets de convention tels que présentés, relatifs à l'entretien de la liaison cyclable « Chateauneuf - Saint-Gervais » et du sentier pédestre « la Chapelle de Bordevert ».
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

### Dates à retenir :

- CCAS le mardi 03 mars 2020 à 19h.
- Elections municipales le dimanche 15 mars 2020

Monsieur GUERINEAU clôture ce dernier conseil municipal en remerciant les conseillers pour leur implication et le travail fourni lors de ce mandat. Un mandat exigeant, qui a vu de nombreux projets se concrétiser.

Les élus présents le remercient pour ces 35 années de disponibilité et d'investissement en tant qu'élus au service des gervinois et lui souhaitent une chaleureuse retraite.

Le Maire,

